



## **AVO Brochure**

### **Organismes agréés pour la formation de la méthode de Validation (AVOs).**

**Un document utile pour les organismes qui souhaitent travailler avec la méthode de Validation.**

#### **Qu'est-ce qu'un AVO ?**

Un AVO est un organisme qui a une relation standardisée et contractuelle avec l'Institut de Formation à la Validation (VTI) de Cleveland, état de l'Ohio, États-Unis. Le contrat donne à l'organisme le droit de proposer des formations, des certifications pour certains niveaux ainsi que des produits et des informations basés sur les travaux de Naomi Feil qui sont protégés par les droits d'auteurs. Ces droits relèvent des lois internationales sur les droits d'auteurs. Cette relation est exclusive et ne peut pas être cédée à un organisme tiers. Un petit pourcentage des revenus liés aux formations assurées par l'organisme est reversé à VTI sur une base annuelle. Ces droits d'auteurs s'élèvent habituellement à 2% pendant les 2 ou 3 premières années de fonctionnement de l'organisme et atteignent par la suite 5%.

#### **Que fait un AVO ?**

D'après le contrat qui lie tous les AVOs à VTI, un organisme agréé pour la formation de la Validation doit :

- a) Former des personnes à la Validation et proposer une supervision à celles qui l'utilisent.
- b) Faciliter une coopération étroite et durable avec VTI.
- c) Promouvoir la méthode de Validation et sa pratique aux niveaux local et régional.
- d) Diffuser les informations sur la Validation.
- e) Communiquer à VTI les avancées de la méthode de la Validation et de sa pratique.
- f) Promouvoir les recherches.
- g) Faciliter la communication entre les praticiens de la Validation.
- h) Protéger l'intégrité de la Validation
- i) Communiquer et coopérer avec les autres AVOs.

#### **Pourquoi devenir un AVO ?**

Devenir AVO présente de nombreux avantages pour les organismes :

- Le droit exclusif de proposer des formations certifiantes qui donne à l'organisme un avantage sur la concurrence.
- Faire partie d'un ensemble international d'organismes de Validation permet d'avoir de nouvelles idées et d'acquérir du prestige.
- La formation et le recrutement de soignants qualifiés permettent d'assurer sa réputation et de garder un personnel stable.
- Tout cela permet à l'AVO de devenir une référence en tant que ressource communautaire.

Les AVOs : une amélioration pour les résidents :

- L'utilisation de la Validation permet de diminuer la prise des médicaments, d'augmenter la fréquence des visites des familles, de diminuer considérablement le repli des résidents sur eux-mêmes et d'accroître la communication verbale.
- Une plus grande estime de soi.
- Le maintien dans la dignité et du respect.
- Une relation de confiance avec l'équipe soignante.
- Une communication de meilleure qualité.
- Tout cela pour améliorer la qualité de vie.

Les AVOs : une amélioration pour le personnel :

- Une communication plus riche et de meilleure qualité avec les résidents désorientés.
- Des outils variés pour mieux gérer les situations difficiles.
- L'instauration d'une philosophie de soin et d'implication de soi.
- Tout cela pour améliorer la satisfaction professionnelle.

Les AVOs : une amélioration pour les membres des familles :

- Une meilleure communication permet d'améliorer les relations avec leurs proches désorientés.
- Les formations à la Validation pour les aidants familiaux ainsi que les groupes de soutien apportent des nouvelles approches et techniques. Elles permettent également de développer un sentiment d'appartenance à une communauté.
- Un AVO devient une source d'information et de soutien, un lieu où trouver des réponses, un lieu de répit.
- Les visites des familles sont plus longues quand elles savent comment valider leurs proches désorientés.

### **Compétences requises pour devenir un AVO :**

Pour VTI, un organisme doit avoir les qualités suivantes :

Fiabilité, efficacité et motivation.

La confiance se développe avec le temps, en travaillant ensemble de façon constructive et ludique. Pour travailler ensemble efficacement, la confiance doit être partagée.

Un organisme doit être productif et efficace dans la réalisation de ces objectifs.

Un organisme doit faire preuve d'enthousiasme pour la Validation, défendre ses concepts et soutenir son utilisation.

Critères :

Un AVO est un organisme, pas un individu.

Un AVO possède des ressources, une structure de gestion et des locaux qui lui permettent de :

- Proposer des formations et de diffuser des informations dans toute sa région.
- Tenir une comptabilité et promouvoir les responsabilités.
- Communiqué avec d'autres AVOs ainsi qu'avec VTI.

- Communiquer avec les praticiens certifiés, proposer des solutions de supervisions et de mise en relation des différents acteurs de la Validation.
- Protéger l'intégrité de la méthode de Validation.

### **Niveaux de certification :**

Niveau 1 : Praticien en Validation

Compétences requises pour la certification :

Suivre une formation

Pratiquer la Validation individuelle pendant au moins 6 mois.

Présenter un compte-rendu écrit du travail pratique.

Réussir le test écrit et pratique.

Un Praticien certifié en Validation :

Peut pratiquer la Validation individuelle.

Peut faire de brèves présentations sur la Validation, à des petits groupes.

Peut apporter du soutien aux personnes intéressées.

Structure de la formation :

5 modules de 2 jours de formation espacés d'environ deux mois de pratique.

Niveau 2 : Animateur de Groupe de Validation.

Compétences requises pour la certification :

Être certifié niveau 1 (ou équivalent) avant le début de la formation,

participer à la formation,

pratiquer la Validation de groupe pendant 6 mois et présenter un compte-rendu écrit,

réussir le test écrit et pratique.

L'Animateur de Groupe de Validation Certifié :

Peut pratiquer la Validation de groupe

Peut apporter du soutien aux praticiens de niveau 1 et aux personnes intéressées.

Peut faire de brèves présentations sur la Validation, à des petits groupes.

Structure de la formation :

3 modules de 2 jours espacés de 3 à 4 mois de pratique.

Niveau 3 : Présentateur/Enseignant en Validation

Compétences requises pour la certification de Présentateur :

Avoir la certification de niveau 2 pour commencer la formation

Avoir des connaissances « pédagogiques » avant le début de la formation

Participer à la formation

Réussir le test écrit et pratique.

Le candidat recevra alors un diplôme de Présentateur qui lui permettra de donner des présentations sur la Validation ainsi que de coanimer les formations certifiantes avec un Enseignant en Validation expérimenté.

Compétences requises pour la certification d'Enseignant :

Coanimer au moins une formation complète de Praticien niveau 1 avec un Enseignant en Validation expérimenté et que ce dernier vous recommande pour le diplôme d'Enseignant en Validation.

L'Enseignant en Validation :

Peut former des stagiaires (dans le cadre d'un travail avec un AVO) dans les domaines suivants : Niveau 1, Niveau 2 et les membres des familles,

peut animer des conférences et des présentations en coopération avec un AVO.

Structure de la formation :

2 modules de formation de respectivement 3 et 2 jours.

La coanimation est organisée en coopération avec l'Enseignant expérimenté et l'AVO.

### **Les étapes à suivre pour devenir un AVO**

Il est possible de communiquer de différentes façons avec l'autre, de la même manière il existe différentes possibilités pour devenir un AVO. Cela dépend des besoins de l'organisme et des circonstances dans lesquelles il est créé.

Vous trouverez ci-après deux modèles qui ont fait leurs preuves par le passé.

1<sup>er</sup> modèle :

Étape 1: organiser une journée de travail avec Naomi Feil afin de susciter l'intérêt et de promouvoir les connaissances de base de la Validation.

Étape 2: organiser une formation de Praticien en Validation, niveau 1, en utilisant VTI ou un autre AVO comme organisme de certification. Il est judicieux de s'assurer que les participants à la formation ont les compétences élémentaires et la volonté de devenir des formateurs en Validation. Un enseignant en Validation sera là pour animer la formation et fournir le matériel dont l'AVO aura besoin à plus long terme. C'est aussi la première étape vers la confiance et la sécurité. Si suffisamment de personnes sont intéressées, il est possible d'animer deux formations de Praticien à la suite afin de former plus de futurs Enseignants.

Étape 3: organiser une formation d'Animateur de Groupe, niveau 2.

Étape 4: organiser une formation de Présentateur/Enseignant en Validation, niveau 3.

Étape 5: organiser une ou plusieurs formations de niveau 1 afin de permettre aux Présentateurs de faire leur coanimation.

À la fin de ces étapes, suffisamment d'Enseignants certifiés en Validation seront en mesure d'assurer les formations pour l'AVO.

En parallèle, les discussions préliminaires à la signature d'un contrat d'AVO commencent. VTI envoie un projet de contrat à l'AVO et une fois l'accord conclu, le contrat de l'AVO prend effet.

2<sup>ème</sup> Modèle

Étape 1: une personne se forme aux niveaux 1, 2 et 3 (Présentateur) dans un organisme de certification. Les discussions commencent avec VTI pour devenir AVO.

Étape 2: organiser une formation de Praticien, niveau 1. Un Enseignant en Validation expérimenté vient pour animer la formation et permettre au Présentateur de faire sa coanimation. Le futur AVO apprend à organiser des formations et reçoit le matériel nécessaire pour proposer des formations et diffuser les informations. Les discussions préliminaires à la signature d'un contrat avec VTI commencent. VTI envoie un projet de contrat et une fois l'accord conclu, le contrat de l'AVO prend effet.

### **Une fois la décision prise, comment se développer ?**

Ressources nécessaires à un AVO :

- ✓ Un numéro de téléphone, une adresse électronique et une adresse postale pour être contacté.
- ✓ Une personne qui répondra régulièrement (voire quotidiennement) aux demandes.

Il n'est pas nécessaire que cette personne soit formée à la Validation, mais il est important qu'elle sache répondre aux questions les plus courantes et qu'elle ait des documents prêts à être envoyés par courrier, fax ou courriel.

- ✓ Dépliants ou brochures pour les personnes intéressées.

Fonctionnement de base des activités de l'AVO :

- Organiser une formation de Praticien, niveau 1 au moins une fois par an.
- Organiser des conférences et des journées de travail sur la Validation dans les institutions locales, les maisons de retraite et les écoles.
- Constituer des listes de publipostage. Essayer de construire un groupe local d'Enseignants en Validation pour proposer des formations, conférences et journées de travail.
- Communiquer régulièrement avec les autres AVOs et VTI.
- Proposer des sessions d'intervision aux personnes certifiées.

Activités supplémentaires d'un AVO :

- Proposer une lettre d'information à toutes les personnes certifiées (ou aux personnes intéressées).
- Envoyer des représentants aux groupes de soutien sur la maladie d'Alzheimer.
- Faire des formations en interne (dans les services ou institutions)
- Organiser des formations d'Animateur de Groupe, niveau 2.
- Organiser des formations d'Enseignants en Validation.
- Organiser des réunions de supervision pour les personnes certifiées (praticiens, animateurs de groupe et enseignants).
- Publier des articles
- Promouvoir la Validation grâce aux médias : télé, radio, presse écrite.

Activités plus avancées d'un AVO

- Envoyer des représentants aux conférences nationales.
- Participer à la recherche sur la Validation.

Pour des conseils ou du soutien, vous pouvez à tout moment contacter VTI ou les représentants d'AVOs.

Personne de VTI à contacter pour le développement des AVOs :

Vicki de Klerk-Rubin  
 2e Sweelinckstraat 99  
 2517 GV The Hague, The Netherlands  
 États-Unis  
 Tél. /fax: (31) (70) 212 8048  
 Courriel: vdeklerk@vfvalidation.org